COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le 3 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Orianna. CARRIER Pierre. DAVAL-POMMIER Blandine. D'YVOIRE Jean-Baptiste. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. MATHIEU Christian. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs: PERRIER Clarisse donne pouvoir à CARRIER Orianna

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 – Approbation du compte rendu du 01/10/2020

Approuvé à l'unanimité

2 - Délibérations

2.1 Tarifs de vente des KWh des calories - Chaufferie bois

Le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif des calories vendues par la chaufferie bois est actuellement de 0.099€ H.T le KWh. La dernière augmentation date du 15 novembre 2019. Il convient donc de réviser le prix de vente des calories.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe, à compter du 7 décembre 2020, le prix de vente des calories à 0.1020 € ht/K Wh.

2.2 Convention Prestations de services - Déneigement

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention à intervenir entre la mairie et Monsieur Philippe VINDRET pour le déneigement de diverses voies communales détaillées dans la convention. Monsieur Vindret participe, selon les besoins de la commune, au déneigement avec son tracteur agricole pour un prix de 73 € HT/heure. La mairie équipe le tracteur agricole d'une lame de déneigement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention.

2.3 Location terrain agricole

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de reconduire, pour une période de 9 ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2029, un bail de location d'un terrain agricole, en tenant compte des prix des fermages. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} janvier 2021, le tarif révisable annuellement du terrain, Section D N° 163, parcelle de pré, superficie 4 500 m² au lieu-dit « Vers le bois » à 45 € et autorise le Maire à signer le bail de location avec le locataire concerné.

2.4 Tarifs centre de loisirs : modification de tarif pour les communes de Héry/Alby et Chainaz les Frasses

Délibération reportée à un prochain conseil municipal

2.5 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet – Service technique

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet pour assurer notamment divers travaux d'entretien des bâtiments communaux, entretien des espaces verts, entretien des voies communales, déneigement, etc... pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 au service technique. La rémunération mensuelle brute est calculée sur la base de l'indice majoré 338. Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une

abstention (Jean-Claude Guerraz concerné par le dossier), accepte le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour assurer les tâches techniques au sein de la commune.

2.6 Règlement intérieur du conseil municipal

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, « dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ». Le Maire expose au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement annexé fixe notamment :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- Les conditions de consultation des projets des contrats ou de marchés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

2.7 Convention territoriale globale avec la CAF et Grand Annecy

Le Maire expose à l'assemblée que jusqu'alors la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) accompagnait les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques familiales et sociales par la signature de conventions propres à chaque action Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et à chaque dispositif d'accueil de l'enfant.

Aujourd'hui, la CAF met en place un nouveau dispositif : la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet stratégique global de la CAF et des communes concernées sur le territoire du Grand Annecy à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre, en tenant compte de l'ensemble des problématiques observées. Sa durée est de 4 ans, de 2020 à fin 2023.

Elle vise notamment à identifier les besoins prioritaires sur les communes signataires, définir les champs d'intervention à privilégier, pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements, développer une offre nouvelle permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants. Elle débutera par un diagnostic partagé par l'ensemble des collectivités signataires.

La CTG couvre les domaines suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les jeunes adultes, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique l'animation de la vie sociale, le logement, le handicap, et l'accompagnement social.

En signant la CTG, la commune s'engage, à l'issue du Contrat enfance et jeunesse (Cej) fin 2022, à poursuivre son soutien financier aux équipements et services en maintenant une aide au moins équivalente aux engagement validés par les Cej. La CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de 2022 correspondant aux Cej expirés et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

Un comité de pilotage et un comité technique seront constitués pour la mise en œuvre de la convention.

Il convient de préciser que la communauté d'agglomération du Grand Annecy n'intervient pas dans la CTG en raison de ses compétences mais en qualité d'échelon « centralisateur »

d'un territoire et constitue donc de ce fait un interlocuteur privilégié avec un périmètre géographique plus adapté à l'action menée par la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention territoriale globale et autorise le maire à signer la convention.

3 – Questions diverses

- Urbanisme : étude et traitement de 14 demandes de permis depuis mai 2020 ; 17 déclarations préalables.
- Priorité mise sur la zone des "3 pins" (terrain ancien projet résidence séniors, porté par EPF à partir 01/2021)
- Subvention du Département de 66 000 € accordée pour le cheminement doux prévu route des Bauges projet évalué à 270 000 €.
- Projet envisagé de réalisation d'une aire de jeux des enfants
- Raccordement des bâtiments publics avec fibre optique par opérateur Ozone.
- Futur aménagement du parking de la passerelle du Chéran bien engagé par le Grand Annecy. Budget de 100 000 € à charge de Grand Annecy.
- Subvention aménagement sécurisation devant le restaurant scolaire : 8 000 € accordés au titre du CDAS + amendes de police.
- Problème de divagation des chiens au hameau de Meurat
- Tarif du marché du samedi matin au mètre linéaire : A l'étude un nouveau tarif à partir de 2021 avec une convention pour 6 mois avec les marchands.
- SIPA : dès que conditions sanitaires le permettront, le SIPA souhaite réunir toutes les communes pour présenter son fonctionnement.
- Sylvie Métral démissionne de son mandat à la Commission Environnement du Grand Annecy. Corinne Morvan-Barthes lui succède.
- Mise en place d'une News letter diffusée en début de chaque mois aux abonnés sur inscription préalable sur le site internet de la mairie.
- Rythmes scolaires : Reconduction envisagée de la semaine de 4 jours. Se décidera en conseil d'école.
- Suite à mise en disponibilité d'un an d'Anaïs Blanchet en 2021, recrutement de Karen Renard en tant que directrice du Centre de Loisirs. Une ATSEM sera recrutée pour son remplacement.
- CCAS : les colis de fin d'année seront distribués entre le 19 et le 23/12 avant Noel. Le Conseil Municipal participera à la distribution.
- Cimetière : Projet de mise en place d'un logiciel pour gestion des concessions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.